

INSTITUT DE FORMATION DES INFIRMIÈRES PUÉRICULTRICES CHU BREST

DOSSIER D'INSCRIPTION AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION

Rentrée 01 octobre 2026

**ADMISSION EN FORMATION CONDUISANT AU
DIPLÔME D'ÉTAT DE PUÉRICULTRICE**



SOMMAIRE

- ◆ **Conditions d'accès à la formation.....p. 3**
- ◆ **Déroulement des épreuves de sélectionp. 4**
- ◆ **Calendrier des épreuves de sélectionp. 6**
- ◆ **Programme des épreuves du concours de sélection.....p. 7**
- ◆ **Constitution du dossier d'inscription au concours.....p. 8**
- ◆ **Restitution du dossier d'inscription au concours.....p. 9**
- ◆ **Inscription définitive.....p. 9**
- ◆ **Validité des épreuves de sélectionp. 10**
- ◆ **Conditions matérielles.....p. 10**
- ◆ **Dossier de candidature à nous retourner.....p. 11**
- ◆ **Restitution du dossier de candidature.....p.12**
- ◆ **Annexe Modalités attendues pour la lettre de candidature et pour l'analyse d'une situation de soins vécue en stage ou en tant que professionnel p.13-14**

E Fiches 1 : Fiches d'inscription /épreuves de sélection 2026

E Fiche 2 : Diffusion des résultats du concours sur internet

NOTE A L'ATTENTION DU CANDIDAT

Vous venez de retirer un dossier d'inscription pour les épreuves de sélection à l'admission en formation conduisant au Diplôme d'Etat de Puéricultrice à l'Institut de Formation des Infirmières Puéricultrices du CHU de Brest.

Lisez attentivement ce document qui vous permettra :

- ➔ De connaître les conditions d'admissions aux épreuves de sélection
- ➔ De constituer votre dossier d'inscription dans les meilleures conditions

CONDITIONS D'ACCÈS A LA FORMATION

Conformément aux prescriptions réglementaires, les candidats à la sélection devront remplir les conditions prévues à l'arrêté du 05 septembre 2025 modifiant l'arrêté du 12 décembre 1990 modifié.

♦ **Être titulaire d'un Diplôme permettant d'exercer une des professions suivantes :**

- Infirmier/Infirmière
- Sage-Femme

♦ **Compléter un dossier d'inscription au concours et l'adresser** accompagné de tous les documents demandés au secrétariat de l'EIP (adresse page 9) **entre le 15 décembre 2025 et le 09 février 2026.**

♦ **Satisfaire aux épreuves d'admissibilité et d'admission**

DÉROULEMENT DES ÉPREUVES DE SÉLECTION

Conformément à l'arrêté du 05 septembre 2025 modifiant l'arrêté du 12 décembre 1990 modifié, relatif au diplôme d'Etat de puéricultrice et au fonctionnement des écoles,

I. La sélection comporte :

⇒ Une épreuve sur dossier d'admissibilité :

Les pièces du dossier d'admissibilité (Cf : Liste des pièces à fournir indiquées dans l'article 5 de l'arrêté du 5 septembre 2025) sont appréciées au regard des attendus de la formation figurant dans l'annexe 1 de l'arrêté et noté sur 20 points par un binôme d'évaluateurs.

Sont déclarés admissibles et admis à l'épreuve d'admission, les candidats qui ont obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20

⇒ Une épreuve orale d'admission :

- Une présentation orale portant sur le projet professionnel du candidat
- Un cours exposé de la situation de soin présenté dans la lettre de candidature
- Un échange avec le jury

Cette épreuve, notée sur 20, consiste en un échange de 20 minutes maximum.

Une note inférieure à 10 sur 20 est éliminatoire.

II. La note finale est la somme de la note d'admissibilité et de la note d'admission.

Sont déclarés admis les candidats les mieux classés dans la limite des places figurant dans l'agrément de l'école, sous réserve que le total des notes obtenues pour l'ensemble des épreuves du concours d'admission soit égal ou supérieur à 20 points sur 40, sans note éliminatoire.

En cas d'égalité de points, le classement est établi en fonction des notes obtenues aux épreuves d'admission.

L'école du CHU de Brest est agréée pour 30 places.

III. Personnes en situation de handicap et/ou à mobilité réduite.

Lors du dépôt de leur dossier, les candidats en situation de handicap et/ou à mobilité réduite peuvent demander un aménagement des conditions de déroulement de l'entretien d'admission. Les locaux de l'EIP sont accessibles aux personnes en situation de handicap et/ou à mobilité réduite.

Pour tout renseignement, merci de contacter le référent « Handicap » :

Franck HAUMAITRE, Directeur de l'Institut de Formation des Psychomotriciens.

Coordonnées :

- 02 30 33 77 34 (n° Accueil IFPS)
- referents-handicap@ifps-brest.bzh

CALENDRIER DES ÉPREUVES DE SÉLECTION

CALENDRIER 2026

DEPOT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION

- Entre le 15 décembre 2025 et le 9 février 2026 (cachet de la poste faisant foi)

ADMISSIBILITÉ

- Date limite de dépôt des dossiers de candidature → **Lundi 09 février 2026**
- Jury d'admissibilité → **Jeudi 12 mars 2026**
- Publication des résultats → **Vendredi 13 mars 2026 à partir de 10 h**

ADMISSION

- Epreuve orale → **Mardi 19 et Mercredi 20 mai 2026**
- Jury d'admission → **Mercredi 20 mai 2026**
- Publication des résultats → **Jeudi 21 mai 2026 à partir de 10 h**

LES RESULTATS D'ADMISSIBILITE ET D'ADMISSION

Les résultats des épreuves d'admissibilité et d'admission seront :

- consultables sur le site internet : www.ifps-brest.bzh
 - affichés à l'extérieur du bâtiment de l'institut IFPS
- ⚠ Aucun résultat ne sera donné par téléphone

**Ces dates sont communiquées
sous réserve de modifications éventuelles.**

Le candidat reçoit ses résultats par écrit et doit **confirmer** son entrée à l'Institut par **mail ou par courrier**.

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION AU CONCOURS

PIECES A FOURNIR POUR LA RECEVABILITE DU DOSSIER D'INSCRIPTION

1. Un curriculum vitae
- 2. Le dossier de candidature complété E Fiche 1
3. Une photo d'identité
- 4. Une photocopie certifiée conforme des diplômes :
 - Baccalauréat
 - Diplôme d'Etat d'infirmier ou Diplôme d'Etat de Sage-Femme
Dans le cas où le candidat n'est pas titulaire du diplôme d'Etat d'infirmier ou de sage-femme, il doit fournir une attestation d'inscription en dernière année d'études conduisant à l'un des deux diplômes. En cas de succès du concours, l'admission définitive du candidat est subordonnée à la justification par celui-ci qu'il est titulaire de l'un des diplômes précités. A défaut, il perd le bénéfice du concours.
- 5. Une photocopie recto-verso de votre **carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité**. Cette pièce d'identité sera exigée lors des épreuves écrites et orales. Elle doit donc être en cours de validité lors des épreuves.
- 6. **Un certificat médical original** émanant d'un médecin **agrémenté**¹ attestant l'aptitude physique et l'absence de contre-indication au suivi de la formation.
- 7. **Un certificat médical original attestant que vous êtes à jour des vaccinations obligatoires** prévues par l'article L. 10 du Code de la Santé Publique (hépatite B, diphtérie, tétanos, poliomyélite) et l'article L. 215 du Code de la Santé Publique (BCG).
- 8. L'autorisation de diffusion sur internet des résultats au concours. E Fiche 2
- 9. **Un document attestant le versement des droits d'inscription aux épreuves de sélection accompagné d'un chèque de 120 €**, à l'ordre de Monsieur Le Trésorier Principal du CHU de BREST pour passer les épreuves du concours, pour couverture des frais d'inscription (non remboursables en cas de désistement)
10. Une lettre de candidature exposant le projet professionnel et comportant l'analyse d'une situation de soin vécue en stage ou en tant que professionnel (CF annexe n°***** lettre de candidature détaillant les modalités précises)
- 11. Rédiger un engagement écrit de la prise en charge financière de la formation
- 12. L'attestation AFGSU à jour jusqu'au minimum le jour de la diplomation en fin d'année

Sur les photocopies, vous porterez la mention suivante :

« Je soussigné(e) (NOM et prénom) certifie cette copie conforme à l'original » + date et signature.

¹ Vous pouvez vous procurer la liste des médecins agréés, auprès de l'Agence Régionale de Santé – Direction Départementale de votre département

RESTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION AU CONCOURS

Le dossier complet est à adresser :

Entre le 15 décembre 2025 et le 09 février 2026 dernier délai !

En recommandé avec accusé de réception (cachet de la poste faisant foi) à :

Monsieur Yannick JESTIN, Directeur de l'EIP
Institut de formation des Infirmières Puéricultrices
Institut de Formation des Professionnels de Santé
CHU Cavale Blanche – Boulevard Tanguy Prigent
29609 BREST Cedex

OU

A déposer directement auprès du secrétariat de l'EIP du CHU de Brest
qui fera signer une liste d'émargement mentionnant la date de dépôt.

Attention, tous les dossiers parvenus après la date limite seront refusés.

Aucun dossier ne sera vérifié lors du dépôt.

Tout dossier incomplet sera rejeté et non renvoyé au candidat.

INSCRIPTION DEFINITIVE

Suite aux résultats du jury d'admission, le candidat doit adresser un courrier confirmant son intégration à l'EIP, à la direction de l'EIP pour le **29 juin 2026**, passé ce délai, la place sera proposée aux candidats de la liste complémentaire.

VALIDITÉ DES ÉPREUVES DE SÉLECTION

Article 9 (Arrêté du 05 septembre 2025 modifiant l'arrêté du 12 décembre 1990 modifié relatif à la scolarité, au diplôme d'Etat de Puéricultrice et au fonctionnement des écoles) : « Les résultats du concours d'admission sont valables pour la rentrée scolaire au titre de laquelle ils ont été publiés.

Le directeur de l'école accorde une dérogation de droit en cas de départ au service national, de congé de maternité, de congé d'adoption, pour garde d'un enfant de moins de quatre ans, en cas de rejet de demande d'accès à la formation professionnelle ou à la promotion sociale, de rejet de demande de congé de formation ou de rejet de demande de mise en disponibilité.

Par ailleurs, en cas de maladie attestée par un certificat délivré par un médecin agréé, d'accident ou si l'élève apporte la preuve de tout autre événement grave lui interdisant d'entreprendre ses études au titre de l'année en cours, un report de scolarité d'une année peut être accordé par le directeur de l'école.

L'ensemble de ces reports ne peut excéder deux années. »

CONDITIONS MATERIELLES

- **Droit d'inscription au concours : 120 €**
- **Frais de scolarité : 8500 € pour les candidats en auto-financement et 9000 € pour les candidats bénéficiant d'une promotion professionnelle**

Ces frais seront à régler soit par l'organisme financeur (établissement d'une convention) soit par le candidat si celui-ci finance sa formation.

Vous avez la possibilité de solliciter auprès de votre établissement employeur un financement de la formation.

NB : L'EIP ne procède pas aux recherches de financement, elle incombe au candidat.



INSTITUT DE FORMATION DES INFIRMIÈRES PUÉRICULTRICES

Dossier de candidature ⇒ Année 2026 ⇒

NOM de famille (naissance) :

NOM d'usage :

Prénom :

Dossier à retourner à :

Monsieur Yannick JESTIN, Directeur de l'EIP
Institut de Formation des Professionnels de Santé
Centre Hospitalier Universitaire - Hôpital de la Cavale Blanche
Boulevard Tanguy Prigent
29609 BREST Cedex

Pour tout renseignement sur le concours, contacter :

Secrétariat pédagogique de l'EIP BREST – Sandy LE GOFF
eip@ifps-brest.bzh

Les informations mentionnées dans ces documents font l'objet d'un traitement informatisé. Elles sont indispensables à la prise en compte de votre candidature. Elles pourront être transmises à toute personne ou organisme participant au déroulement des épreuves de sélection. Conformément à l'article 27 de la loi du 7 janvier 1978, chaque candidat bénéficie du droit d'accès et de rectification au dossier informatique le concernant. Par ailleurs, vos noms et prénoms pourront être diffusés sur Internet. Vous pouvez vous y opposer à tout moment.

FICHE 1

**FICHE D'INSCRIPTION
AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION 2026**

! Toutes les fiches du dossier sont à retourner dûment complétées.

Nom d'usage :

Nom de naissance :

Prénoms :

Age :

Adresse de résidence du candidat :

.....

CP : **Ville** **Département :**

Date de naissance : **Lieu de naissance :**

Département de naissance :

Nationalité :

Téléphone : Personnel

.....

.....

Email : Personnel

.....

FICHE 1
FICHE D'INSCRIPTION
AUX EPREUVES DE SELECTION 2026

Niveau d'enseignement général et supérieur

DIPLOME(S) OBTENU(S)	Lieu d'obtention	A
Baccalauréat : Série	n°	
Equivalence Baccalauréat		
BTS		
DUT		
DEUG – DEUST		
Diplôme 2 ^{ème} cycle d'enseignement universitaire (à préciser)		
Diplôme 3 ^{ème} cycle d'enseignement universitaire (à préciser)		
Etudes Médicales, dentaires ou pharmaceutiques antérieures		

DIPLOME(S) PROFESSIONNEL(S)

Diplôme	Cocher la ou les cases	Nom et adresse de l'institut où a été obtenu le diplôme	En cours d'obtention	Date d'obtention
Infirmier(e)				
Sage-Femme				

Je soussigné(e)*,
renseignements mentionnés sur cette page.

, atteste sur l'honneur, l'exactitude des

Date et signature :

*Précisez vos nom et prénom

Madame, Monsieur,

Nous diffusons sur notre site internet : www.ifps-brest.bzh

Des informations vous concernant dans le cadre de la publication des résultats aux épreuves de sélection écrite et orale.

Ces informations sont les suivantes :

**Nom de naissance
et/ou nom d'usage
Prénom**

Nous ne pouvons vous garantir que ces informations ne seront pas captées par un tiers et dans ce cas nous ne pouvons en contrôler l'utilisation.

Vous avez la possibilité de vous opposer à une telle diffusion, si vous ne complétez pas cette fiche, votre accord sera réputé acquis. Vous pourrez, toutefois, nous faire part à tout moment de votre souhait que la diffusion de données vous concernant sur internet cesse.

Vous avez conformément à l'article 34 de la loi « information et libertés du 6 janvier 1978 », un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression vous concernant.

Pour exercer ce droit, adressez-vous à l'EIP du CHU de BREST pour les informations diffusées sur notre site.

Nom d'usage :

Nom de naissance :

Prénoms :

Date et signature dans la case choisie

ACCORD	REFUS

Annexe

**Modalités attendues pour la lettre de candidature et pour
l'analyse d'une situation de soins vécue en stage ou en
tant que professionnel**

A partir de l'analyse des acquis issus de vos formations, de vos expériences personnelles, associatives, professionnelles, de votre éventuel parcours universitaire ou toutes autres expériences indiquées notamment dans votre CV, ainsi que vos motivations à suivre la formation IPDE, concevez votre lettre de candidature exposant votre projet professionnel comportant l'analyse d'une situation de soins vécue en stage ou en tant que professionnel. Ce support nécessite un questionnement tant au niveau personnel que professionnel, vos attentes, vos compétences, votre expérience et vos objectifs professionnels.

Attendus de la formation en référence à l'arrêté du 5 septembre 2025 art 1 :

- Un curriculum vitae, précisant le déroulement de carrière, les formations et diplômes ;
- Une lettre de candidature exposant le projet professionnel et comportant l'analyse de situation. Cette dernière doit vous permettre d'adopter une posture réflexive en :
 - ✓ Analysant la situation au regard des recommandations des bonnes pratiques professionnelles
 - ✓ Identifiant les points forts et les axes d'amélioration de la situation de soins vécue
 - ✓ Questionnant les enjeux éthiques soulevés.

Le projet professionnel doit être dactylographié. Il comporte 6 pages rédigées maximum (hors page de garde, sommaire et annexes) dont :

- Un curriculum vitae de 2 pages recto maximum ou 1 page recto/verso
- La lettre de candidature exposant le projet professionnel et comportant l'analyse de la situation de soins vécue de 4 pages recto maximum ou 2 pages recto/verso.

Les Consignes rédactionnelles :

- Vous utiliserez une police Arial noire, taille 12, interligne 1, Marges constantes : Marge haut 2,5 cm, Marge bas 4 cm, Marge à gauche 2,5 cm + 1 cm pour la reliure, Marge à droite 2,5 cm et document justifié.
- Numérotez les bas de pages
- Notes de bas de pages possibles.

Le dossier doit être relié et adressé en double exemplaire lors de l'inscription.

12.RESTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier est à adresser COMPLET, EN IMPRESSION RECTO/VERSO

Pour le lundi 09 février 2026 dernier délai !

En recommandé avec accusé de réception (cachet de la poste faisant foi) à :

Monsieur JESTIN Yannick Directeur
Institut de formation des Infirmiers Puéricultrices, Infirmières Puéricultrices
Institut de Formation des Professionnels de Santé
CHU Cavale Blanche – Boulevard Tanguy Prigent
29609 BREST Cedex

OU

à déposer directement auprès de Mme Sandy LE GOFF
Secrétaire de l'EIP du CHU de Brest
qui vous fera signer un coupon mentionnant la date de dépôt

! Attention !

- ✓ Les dossiers parvenus après la date limite seront refusés
- ✓ Aucun dossier ne sera vérifié lors du dépôt au secrétariat
- ✓ Les dossiers incomplets ne seront pas examinés et seront renvoyés aux candidats